



## **BLOCS OPÉRATOIRES : L'AGESSS se positionne face à la FMSQ**

### **Lettre d'opinion**

*Notre lettre exprime l'opinion de l'Association des gestionnaires des établissements de santé et de services sociaux (AGESSS) à la suite des articles parus le lundi 26 mai 2008 en pages 2 et 3 du journal La Presse; ces articles signés par Ariane Lacoursière présentaient les observations, conclusions et recommandations du président de la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ), monsieur Gaétan Barrette, sur le fonctionnement des blocs opératoires des hôpitaux du Québec à la suite de la tournée conjointe avec les représentants du MSSS.*

Le 28 mai 2008

Monsieur Gaétan Barrette  
Président  
Fédération des médecins spécialistes du Québec  
2, Complexe Desjardins  
Tour est, 30<sup>e</sup> étage, porte 3000  
C.P. 216, Succursale Desjardins  
Montréal (Québec) H5B 1G8

**Objet : Amélioration du fonctionnement des blocs opératoires et des soins intensifs en lien avec la problématique du manque de « leadership »**

Monsieur le Président,

C'est avec grand intérêt que j'ai pris connaissance des conclusions et recommandations récentes découlant de la tournée des blocs opératoires des hôpitaux du Québec que vos représentants ont effectuée conjointement avec ceux du MSSS.

D'entrée de jeu, sachez que l'AGESSS regroupe 6600 cadres de premier niveau oeuvrant dans toutes les catégories d'établissement du réseau de la santé et des services sociaux, dont les coordonnatrices des blocs opératoires, les infirmières-chefs des unités de soins intensifs et celles de tous les autres services liés à leur fonctionnement optimal. À titre de président-directeur général, je tiens à vous préciser que je partage plusieurs éléments de votre diagnostic ainsi que les pistes de solutions proposées. Parmi ces dernières, n'y aurait-il pas lieu de s'assurer que, pour l'ensemble des hôpitaux visés, les ententes de mise en consignment des fournisseurs de prothèses soient davantage

utilisées afin de s'assurer de leur disponibilité ? Il faut de même s'assurer que la pratique désignant une responsable du volet préopératoire soit étendue pour que les patients aient passé tous les tests requis afin d'éviter les reports d'opérations.

Cependant, permettez-moi d'exprimer ma déception. Plusieurs membres de l'AGESSS sont visés par votre constat sur le faible leadership ou l'organisation déficiente du travail observée dans certains établissements. Il n'y a en effet aucune mise en contexte des recommandations visant à permettre à nos membres d'assumer pleinement leur leadership dans un esprit de cogestion en collaboration avec les coordonnateurs médicaux et les médecins chefs de départements dans un environnement de travail motivant et enrichissant. Je souligne aussi que l'exercice d'un plus grand leadership qui est attendu de nos gestionnaires oeuvrant dans les secteurs concernés nécessite qu'elles aient une véritable marge de manoeuvre, un support tangible de l'équipe de direction et que le travail se réalise dans un climat de respect mutuel.

Je vous offre donc ma collaboration tout en sollicitant votre appui pour nous aider à créer ces conditions gagnantes pour tous en ayant comme priorités l'amélioration de l'accessibilité et de la qualité des soins à la clientèle.

Votre lutte récente pour obtenir une juste reconnaissance et un traitement équitable pour vos membres devrait vous permettre de mieux comprendre la réalité quotidienne de ces femmes et hommes dédiés et compétents qui ont accepté de relever le défi de l'encadrement des équipes de travail. Tout en devant exercer leur devoir de réserve à titre de représentants de l'employeur, ils doivent composer avec de multiples injustices en regard de leur traitement qui n'est pas toujours équitable et avec des conditions d'exercice qui peuvent être démotivantes.

En partenariat avec toutes les autres associations de cadres des secteurs public, parapublic et péripublic du Québec, l'AGESSS livre présentement le combat pour l'obtention du simple droit à la négociation des conditions de travail de ses membres. Ce droit fondamental est pourtant reconnu à toutes les catégories d'emploi du secteur de la santé et des services sociaux que ce soit, les professionnels, médecins, spécialistes, syndiqués....

Devant la pénurie à brève échéance de gestionnaires de premier niveau qualifiés et compétents, indispensables au bon fonctionnement du réseau de la santé et des services sociaux, nous menons cette lutte justement dans le but d'obtenir le droit de négocier un traitement juste et équitable, principal facteur de motivation à l'exercice de tout leadership dynamique dans un contexte favorisant le recrutement de la relève et la rétention du personnel d'encadrement en poste.

Pour vous donner un simple exemple d'injustice, source de démotivation, nous composons présentement avec le phénomène du dépôt de plusieurs plaintes de harcèlement psychologique non fondées que nous qualifions d'arme syndicale de résistance au changement visant à faire pression sur nos cadres de premier niveau. Nous avons demandé au ministre Couillard de donner à nos membres le support nécessaire pour être représentés adéquatement et de pouvoir ainsi bénéficier des mêmes droits reconnus à tous, sauf nous, les employés cadres du réseau de la santé et des services sociaux.

Après plus de trois ans d'intenses représentations auprès de ce dernier (qui nous avait pourtant confirmé qu'une simple modification à un article de notre décret sur nos conditions de travail réglerait le problème), nos démarches n'ont pas encore porté fruits afin de corriger cette injustice.

Vous comprendrez donc que dans un tel contexte, le leadership se manifeste beaucoup plus prudemment dans certains établissements.

C'est pourquoi, Monsieur le Président, sans vous faire d'énumération exhaustive de problèmes mineurs facilement réglables avec un minimum de bonne volonté politique, je vous réitère que nous partageons plusieurs objectifs qui, s'ils sont atteints, feront en sorte d'améliorer la prestation des soins et des services à la population du Québec.

Votre support nous serait précieux pour favoriser un règlement plus rapide des irritants qui affectent un certain nombre de nos leaders oeuvrant dans certains blocs opératoires et services de soins intensifs au Québec.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes sentiments distingués.

François Jean  
Président-directeur général

FJ/cb

c. c. M. Philippe Couillard, ministre de la Santé et des Services sociaux

Source : Monsieur François Jean  
Président-directeur général – AGESSS  
Tél. : 450-651-6000, poste 2022  
[www.agesss.qc.ca](http://www.agesss.qc.ca)

Pour information : Monsieur Paul Gagnon  
Tél. : 418-802-9533